

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2023_030

~~~~~

**SEANCE DU 15 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12  
Nombre de votants : 12  
Date de convocation du conseil municipal : 9 mars 2023

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise.*

**ABSENTE EXCUSEE :** *QUESTROY Claudine (pouvoir à MARTIN Françoise)*

Monsieur PETIT-JEAN Aurélien a été élu secrétaire.

**OBJET : MODIFICATION DES TARIFS AU CIMETIERE COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération en date du 10 février 2023, il a fixé les tarifs au cimetière communal et notamment les prix de vente des caveaux et des cavurnes.

Il expose que les prix fixés sont supérieurs aux coûts de revient. Or, la circulaire n° 76-160 du 15 mars 1976 précise concernant les caveaux que « *les prix de vente doivent être établis en tenant compte des prix des marchés conclus pour leur construction, à l'exclusion de tout profit financier pour la commune* ».

Par conséquent, il est proposé de fixer les prix de vente des caveaux et cavurnes selon les coûts de revient, à savoir :

☞ Caveaux de 2012 : 1 153,58 €                      ☞ Cavurnes de 2022 : 450 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les prix de vente des caveaux et cavurnes, à compter de ce jour, comme suit :

☞ Caveaux de 2012 : 1 153,58 €  
☞ Cavurnes de 2022 : 450 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du

Le secrétaire de séance,  
Aurélien PETIT-JEAN

